



Extrait de délibération

Comité syndical 22 novembre 2021 – Parthenay

Identifiant
2021-11-010

L'An Deux Mille Vingt et Un le vingt-deux novembre à 18h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président. M Claude DIEUMEGARD a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 16 novembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 15 titulaires, 2 suppléants
Absents, excusés : 15 titulaires, 29 suppléants
Votants : 17

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard, NOLOT Monique, FOUILLET Olivier			
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, CHAUSSONNEAU Jean-Paul, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume	BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier, GILBERT Véronique,	PARNAUDEAU Thierry	
Val de Gâtine	BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, BARANGER Johann, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal, TAVERNEAU Danielle	AUDEBERT Claude	

Convention de partenariat entre le Pays de Gâtine et le CARUG pour le développement et la médiation culturelle

La présente convention est destinée à poursuivre et à développer la collaboration engagée entre le PETR du Pays de Gâtine et l'association CARUG sur les objectifs partagés de valorisation et de développement de la vie culturelle sur le territoire du Pays de Gâtine.

A cet effet, elle vise à renforcer la coopération entre le PETR du Pays de Gâtine, porteur du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine et le CARUG porteur d'une mission de développement culturel sur l'ensemble du territoire de Gâtine. Les objectifs de cette convention s'intègrent à l'axe de réflexion du projet de PNR sur le maintien et le développement de la vie culturelle en Gâtine.

Dans le cadre du projet de Parc naturel régional, il est souhaité confier au CARUG une mission de médiation culturelle afin de contribuer au développement culturel de son territoire au regard des objectifs généraux suivants :

- Valoriser et développer la vie culturelle de la Gâtine
- Appuyer et conseiller les acteurs publics et privés dans la réalisation de leurs projets culturels
- Accompagner les collectivités dans la réhabilitation ou construction d'équipements culturels
- Favoriser l'accès à la culture des enfants et des jeunes par l'éducation artistique et culturelle

La présente convention fixe les modalités du partenariat avec l'association CARUG qui a été identifiée comme l'acteur qualifié pour répondre aux attentes du territoire.

DETAIL DE MISSIONS

Le développement de la vie culturelle de la Gâtine constitue un élément d'attractivité important tant pour ses habitants que pour les touristes et contribue à la cohésion sociale du territoire.

Dans le cadre de cette convention, Le CARUG s'engage à assurer la mission qui lui est confié par le PETR du Pays de Gâtine au regard des items suivant :

- Le développement culturel en Gâtine,
- L'assistance technique des collectivités aux projets de réhabilitation / construction d'équipements culturels,
- L'aide à la diffusion, programmation culturelle,
- La mise en place de parcours éducatifs permettant de favoriser l'accès aux pratiques artistiques et culturelles.

LES MODALITES FINANCIERES

Pour contribuer au financement cette mission, le PETR du Pays de Gâtine s'engage à attribuer une subvention annuelle de 25 000 euros, correspond au temps de travail d'un chargé de mission exercé durant l'année entière. En cas de vacance du poste, l'aide serait calculée au prorata. Le C.A.R.U.G. établira en fin d'exercice un bilan qualitatif et financier des actions menées par l'agent dans le cadre de cette mission.

DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an correspondant à l'année 2021.

Le Comité syndical décide :

- **de valider les objectifs de la convention pour l'année 2022**
- **d'autoriser le Président du Pays de Gâtine à signer la subvention avec l'association CARUG**
- **de mandater la subvention à l'association CARUG**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD